COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Novembre 1764.	*Du Vendredi 16.*	*Du Samedi 17.*
Actions des Indes.	1020	1010
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.	9	
Actions des Fermes.	985	980
Troiſiéme Loterie Royale.		
Lots de la troiſiéme Loterie.	5e. t. 6½	10e. t. au pair
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.	5	
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	5	5
Annuités.		445
Coupons d'Annuités.	1761. 89.	88½
Emprunt de 50 millions.	10½	12
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.		
Canada	28	28
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p℅		
A 3 p℅ ſur les Cuirs.		
A 3 p℅ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56 1/8	56 1/8 à 7/8
Londres.	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	178 3/4	178 3/4
Madrid.	15 3	15 3
Cadix.	15 1	15 1
Livourne.	95	95
Lyon, *Saints*.	3/8	3/8

AVIS.

☞ Le Navire l'ADELAIDE, Capitaine *Lelievre*, ſorti du Port de Honfleur le 26 Septembre dernier, allant à Cayenne, à paru le 13 Novembre dernier à midi ſur la rade du Havre, démâté de tous ſes mâts, & a fait route pour relâcher à Honfleur. On ne ſçait point encore les circonſtances de cet événement.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 27 Novembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 30 Octobre 1764, le Navire du Capitaine *Niels Sundmark*, de Stockholm, allant de Rouen à Stockholm, chargé de marchandiſes; — le 2 Novembre, le Navire du Capitaine *Leendert Hylkes*, d'Amſterdam, allant de Peteſbourg à Bordeaux, chargé de chanvre; — le 3 Novembre, le Navire du Capitaine *Jan Hanſe Swart*, de Heereveen, allant de Riga au Havre de grace; — celui du Capitaine *Jan Jacobs Hagel*, de Vrieſland, allant de Stetin à Bordeaux; — le 4 Novembre, le Navire du Capitaine *Jacob Hanſe Peeſen*, de Dokum, allant de Copenhague à Oſtende, chargé de porcelaines; — le 5, le Navire du Capitaine *Iſbran Van Hoeken*, de Roterdam, allant de Rouen à Copenhague, chargé de Porcelaines; — le 6, le Navire du Capitaine *Wipke. D. Flapper*, de Vrieſland, allant de Koniſberg à Nantes chargé de chanvre; — celui du Capitaine *Johan Becker*, de Stetin, allant dudit lieu à Bordeaux, chargé de fer en barres.

PRIX COURANT *des marchandiſes vendues par MM. les Directeurs de la Compagnie des Indes orientales à la Chambre d'*AMSTERDAM, *le Lundi* 5 *Novembre* 1764 *& jours ſuivans, payables en argent de banque, & un par mille pour les pauvres.*

Etain de Malaca, 45 florins $\frac{1}{4}$ les *cent livres*; — bois de ſapan de Bima, 14 florins; bois de Siam, 15 florins; — bois d'Ebene, 16 florins; — bois de Caliatour, 21 $\frac{1}{2}$ à 22 florins; — curcuma de Java 19 $\frac{1}{2}$ à 20 florins les *cent livres*.

Poivre blanc, 33 deniers $\frac{1}{2}$ à 34 ß $\frac{1}{2}$ la *livre*; — ſucre en poudre, 9 ß $\frac{1}{8}$ à 10 ß $\frac{1}{8}$; gingembre confit, 46 ß $\frac{3}{4}$ à 51 ß $\frac{1}{2}$; — indigo de Java de Cheribon, premiere *ſorte*, 89 à 120 ſols; — ſeconde *ſorte*, 38 à 73 ß; troiſiéme *ſorte*, 27 à 51 ß; — de jacatra, premiere *ſorte*, 79 à 82 ß; — paccalongſe, premiere *ſorte*, 27 à 68 ß; — tagals, premiere *ſorte*, 25 à 40 ß; — joannaas, 43 à 49 ß; — Mallabar, 74 ß; — cardamum de Mallabar, 64 ß; — cardamum de Ceylan, 26 ß; — camphre, 25 ß $\frac{1}{2}$; — cachou, 18 ß; — benjoin, 20 à 46 ß $\frac{1}{4}$; — poivre long, 9 ß $\frac{1}{4}$; — cubébes ou poivre à queue, 15 ß $\frac{1}{4}$; — gomme-gute, 37 à 40 ß $\frac{1}{4}$; — gomme laque en baton, 11 à 12 ß; — ſchellacque, 30 à 36 ß; — aloës ſuccotrin, 30 à 70 ß; — cauris, 7 ß $\frac{1}{4}$; caffé de java en *goeny*, 12 à 12 ß $\frac{5}{8}$; — caffé de Bourbon en *goeny*, 7 ß $\frac{1}{8}$ à 8 ß $\frac{3}{8}$; caffé de Ceylan, en balle de poivre, 12 ß; ſoie de Bengale ordinaire, cabeſſa, lettre A, 31 ſchelings, 3 ß; — ſoie de Bengale, barriga, lettre B, 30 ſchelings 10 ß à 31 ſchelings 5 ß; — d°. cabeſſa, lettre A A, 29 ſchelings à 29 ſchelings 8 ß; — d°. barriga, lettres B B, 31 ſchelings 3 ß à 31 ſchelings 5 ß; — d°. lettres C C. 31 ſchelings 2 ß à 31 ſchelings 6 ß; — fil de fleuret, lettre A, 24 ſchelings 10 ß à 25 ſchelings 5 ß; — d°. lettre B, 22 ſchelings; — fil de coton de Tutucurin, lettre A, 40 à 45 ß $\frac{3}{4}$; — d°. lettre B, 40 à 42 ß; — fil de coton de Java, lettre A, 46 ß $\frac{1}{2}$ à 52 ß $\frac{1}{4}$; — d°. lettre B, 37 ß

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

$\frac{3}{4}$ à 44 ß $\frac{1}{4}$; — d°. lettre C, 40 ß $\frac{1}{2}$ à 47 ß $\frac{1}{4}$; — d°. lettre D, 38 ß $\frac{1}{2}$ à 43 ß $\frac{1}{4}$; — laine de Kirman rouge, 48 ß; — d°. blanche, 31 ß $\frac{3}{4}$, le tout la *livre*; — noix de muſcade confites, 6 ß la *piéce*; — nacre de perle, 30 à 31 ß la *piéce*; — vin rouge du Cap, 105 à 250 florins l'*aam*; vin blanc du Cap, 50 à 105 florins l'*aam*; arracq, 550 à 625 florins la *futaille*.

PRIX *des toiles de coton la piéce.*

Caſſas bourongſe, ſeconde *ſorte*, 19 florins; — troiſiéme *ſorte*, 18 f. $\frac{3}{8}$ à $\frac{3}{4}$; — caſſas ſuperfines, de jengal, 2 $\frac{1}{4}$ cob. 1, 2 3e. *ſorte*, 52 f. — caſſa bohaarſe, 26 f. $\frac{1}{4}$; tanjebs brode aſſortis 20 ſur 2 cob. 49 f. $\frac{1}{4}$; malmoles ordon. de Santipour, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 26 à 25 f. $\frac{3}{4}$; — d°. troiſiéme *ſorte*, 25 f. $\frac{1}{4}$ à 26 f. $\frac{1}{4}$; — d°. long 2 cob. 25 f. $\frac{3}{4}$; — d°. jaconat ord. long 2 cob. 39 f. — d°. fine long 2 cob. 54 f. — d°. ſuperfins long 2 cob. 68 f. — d°. de Santipour fines long, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 33 f. $\frac{3}{4}$; — d°. troiſiéme *ſorte*, 28 f. $\frac{1}{2}$ à 29 f. $\frac{1}{2}$; — d°. 2 cob. troiſiéme *ſorte*, 28 f. — therindains de Santipour, 3 cob. troiſiéme *ſorte*, 42 f. $\frac{1}{4}$; — d°. large 2 $\frac{1}{4}$ cob. troiſiéme *ſorte*, 37 à 38 f. — d°. larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 35 f. $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{4}$ f. d°. larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. troiſiéme *ſorte*, 32 f. $\frac{3}{4}$; — d°. larges 2 cob. 36 f. $\frac{1}{2}$; — thérindains de Harripaal, larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. ſeconde *ſorte*, 41 f. $\frac{1}{4}$; — d°. larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. troiſiéme *ſorte*, 39 f. — d°. larges, 2 cob. 34 f. — douriaſſe ordinaire large 2 $\frac{1}{4}$ cob. 25 f. $\frac{1}{4}$ à 24 f. $\frac{3}{4}$; — d°. larges 2 cob. 23 f. à 23 f. $\frac{1}{2}$; — douriaſſe de Jaconat ordinaire, ſeconde ſorte, 37 f. à 37 f. $\frac{1}{2}$; — d°. fine, ſeconde *ſorte*, 45 f. $\frac{1}{4}$; — d°. 3e. *ſorte*, 41 f. $\frac{1}{4}$ à 42 f. $\frac{1}{2}$; — d°. Heripaal, larges, 2 $\frac{1}{4}$ cob. 2e. *ſorte*, 50 f. $\frac{1}{4}$ à 56 $\frac{3}{4}$; — d°. 3e. *ſorte*, 48 f. $\frac{1}{2}$ à 52 f. $\frac{1}{4}$; — d°. à carreaux, 3e. *ſorte*, 57 f. à 57 $\frac{3}{4}$; — d°. à carreaux, & fleurs, 3e. *ſorte*, 124 à 127 f. d°. rayz en boutidaar, 75 f. $\frac{1}{4}$ à 77 $\frac{1}{4}$; — d°. fond jaconat larges, 2 cob. 56 f. — d°. deniacaly aſſortis, larges, 20 cob. ſur 2 cob. 44 f. $\frac{3}{4}$; — doureas moga larges, 20 cob. ſur 2 cob. 14 f. $\frac{1}{8}$; — mouchoirs haripaal, 10 à la piéce ordinaire, 15 f. $\frac{5}{8}$ à 16 f. $\frac{1}{8}$; — d°. fin, 17 f. $\frac{3}{4}$ à 17 f. $\frac{1}{8}$; d°. ſuperfins, 19 f. $\frac{1}{8}$ à 20 f. $\frac{1}{8}$; — ſanas de Patna, 27 ſur 2 cob. 19 f. $\frac{3}{4}$; — ſologesjes *idem* 23 f. $\frac{5}{8}$; — amans de Jougdea ordinaires, larges, 2 cob. 15 f. $\frac{1}{4}$; d°. larges 3 cob. 15 f. $\frac{1}{2}$ à 15 f. $\frac{3}{4}$; — mouchoirs en bethilles ſuperfins, 10 à la piéce, 35 f. $\frac{1}{2}$ à 36 f; — bethilles otiſaals nagapatnams, 14 f. $\frac{1}{8}$ à 14 f. $\frac{1}{2}$; — bethilles portonovo, 12 f. $\frac{3}{4}$; — bethilles ternatanes de Pal. larges, 3 cob. 21 f. $\frac{7}{8}$.

Le ſurplus de cette vente ſ'ordinaire prochain.

DE MARSEILLE *le* 15 *Novembre* 1764.

Prix des marchandiſes qui ont varié du 12 *Novembre.*

Cendres de Sicile, 12 ℔ le *cent*; — bois de Campêche, 16 ℔ 10 ß; — coton fin filé de Jéruſalem, 41 *écus* de 3 ℔ 4 ß; coton en laine d'acre, 112 à 118 ℔; — coton en laine de Smyrne, 100 à 104 ℔; galles d'Alep & de Tripoly, 136 *écus* de 3 ℔ 4 ß la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc*; — galles de Smyrne noires, 150 *écus* de 3 ℔ 4 ß *idem*; — ſucres aſſortis, 40 à 41 ℔ le *cent*, ſuif d'Italie, 35 ℔; — bled, 18 à 34 ℔ la *charge*, comme ci-deſſus.

Caffé de la Martinique, 10 à 13 ß 6 d. la ℔; — coton fin filé rouge, 4 à 9 ℔; indigo de Guatimala, 6 ℔ 10 ß à 9 ℔; — muſcade, 7 ℔ 7 ß 6 d.

Il a été importé dans cette Ville depuis le 3, juſques & compris le 9 Novembre:

☞ Par les Tartanes des Patrons *Violet & de Cone*, venant de Palerme, 213 caiſſes de manne; — 10 ſacs de piſtaches; — 36 barrils d'huile de lin.

☞ Par les Tartanes des Patrons *Pugiſſiers, Maſſe & Allemand*, venant d'Agde & de Cette, 8 barriques de ſucre terré; — 13 barriques de cacao; — 9 barriques de peaux de liévres; — 9 barriques d'indigo; 10 balles d'anis verd; — 33 balles de tourneſol; — 4 barriques de canefice; — 3 barriques de peaux de vaches.

☞ Par la Tartane du Capitaine *Marin*, venant d'Eſpagne, 108 balles de laine lavée, & 48 ſacs de graine verte.

☞ Par le Vaiſſeau du Capitaine *Genne*, venant de Cadix, 11 barrils de cochenille; — 2,221 piéces de bois de Campêche.

☞ Par le Vaiſſeau du Capitaine *Fradet*, venant de Gênes, 38 caiſſes de manne; & 127 ſacs de ſumac.

☞ Par le Vaiſſeau du Capitaine *Sax* venant de Safie, 447 balles de laine; — 127 ſurons de cire; — 1,092 cuirs en poil;

102 peaux de chèvres & 12 ſurons de gomme.

☞ Par la Tartane du Capitaine *Falquiere*, venant de Tunis, 99 balles de laine ſurge; 7 balles de maroquin; — 1, 108 *quintaux* de bourdes; — 3 balles de crin; — 9 balles de peaux de chevron; — 1 *couffe* de cire jaune; — 1 ſac de galles; — 1 caiſſe de bonnets.

☞ Par la Tartane du Capitaine *Riviere*, venant de Corron, 1, 540 barrils d'huile; 36 *quintaux* de fromage; — 3 ſacs de cire; 2, 585 peaux de cordouans; — 4 balles de peaux de chèvres.

DE BAYONNE, *le* 13 *Novembre* 1764.

Les ſucres ſont toujours très-chers. Il vient d'arriver ici un Navire venant du Cap, chargé de ſucre & de caffé pour différens Particuliers. Le Capitaine rapporte que les denrées de cette Colonie y étoient fort rares à cauſe de la ſéchereſſe.

Les Vaiſſeaux deſtinés pour l'Amérique, ſont encore détenus au bas de la riviere par les vents contraires, ainſi que plus de 30 autres Navires deſtinés pour différens Ports de France & d'Eſpagne.

Froment du Pays, 5 ℔ 14 ß; — bled d'Inde, 52 ß la conque, peſant 65 ℔ *poids de marc*; le bled étranger eſt ſans demande.

La récolte des vins au Cap-Breton, a été aſſez abondante, ils s'y vendent 80 ℔ la *barrique*.

Le vin de Chaloſſe pour les cargaiſons, vaut 31 à 33 ℔ la *barrique*; — celui de Gave, 32 à 33 ℔. Les Hollandois commencent à charger de ces différens vins.

L'eau de-vie ſe vend au Mont de Marſan 75 ℔ les 32 *veltes*, avec apparence de diminution.

Les piaſtres valent 48 ℔ 9 ß le *marc*; — piſtoles d'or, 19 ℔ 9 ß la *piéce*.

EXPORTATION *de Bordeaux, des marchandiſes du crû des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, pendant le mois d'Octobre* 1764.

PAR TERRE.

Pour la SUISSE, 560 ℔ d'indigo & 1, 362 ℔ de caffé; — pour la FRANCHE-COMTÉ, 1 quart de ſucre blanc & 9, 684 ℔ d'indigo; — pour l'ITALIE, 11 barriques de ſucre blanc, 10, 168 ℔ d'indigo, & 47, 486 ℔ de cacao; — pour SEDAN, 822 ℔ d'indigo; — pour FRANCFORT *ſur le Mein*, 1, 472 ℔ d'indigo; — pour NANCY *en Lorraine*, 229 ℔ de cacao; — pour la SOUABE, 323 ℔ d'indigo; — pour BARCELONE, 15 barriques de ſucre blanc; — pour FRIBOURG, 937 ℔ de cacao; — pour BASLE *en Suiſſe*, 434 ℔ d'indigo; — pour CATALOGNE, 51 barriques de ſucre blanc; pour GENEVE, 1, 200 ℔ d'indigo; — pour BERNE *en Suiſſe*, 645 ℔ d'indigo.

PAR MER.

Pour HAMBOURG, 679 barriques, un quart de ſucre brut; 1, 437 barriques, 36 quarts de ſucre blanc; 16, 018 ℔ d'indigo; 316, 603 ℔ de caffé; — pour AMSTERDAM, 206 barriques de ſucre brut; 580 barriques, 36 quarts de ſucre blanc; 13, 075 ℔ d'indigo; 116,989 ℔ de caffé; pour ROTERDAM, 254 barriques, 5 quarts de ſucre brut; 144 barriques, 6 quarts de ſucre blanc; 725 ℔ d'indigo; 44, 103 ℔ de caffé; — pour DANTZIC, 940 ℔ d'indigo, & 18, 543 ℔ de caffé; — pour BRUGES, 2, 833 ℔ de caffé; — pour la ROCHELLE, 35 barriques de ſucre brut, 1 barrique, 1 quart de ſucre blanc; 337 ℔ d'indigo & 169 ℔ de caffé; pour BILBAO, 3 barriques de ſucre brut; 60 barriques, 1 quart de ſucre blanc; 188 ℔ de caffé & 5, 366 ℔ de cacao; — pour LONDRES, 51, 400 ℔ d'indigo; — pour BREME, 42 barriques de ſucre blanc; 666 ℔ d'indigo & 183, 294 ℔ de caffé; — pour BAYONNE, 49 barriques de ſucre blanc & 3, 971 ℔ de cacao; — pour DUNKERQUE, 1, 620 ℔ de rocou; — pour DORTH, 301 barriques de ſucre brut & 96 barriques de ſucre blanc; — pour St. SEBASTIEN, 89 barriques de ſucre blanc & 2, 940 ℔ de cacao; — pour BERGUE, 3, 875 ℔ de caffé; — pour MIDDELBOURG, 30 barriques de ſucre blanc.

Total des marchandiſes ci-deſſus, 1, 478 barriques, 6 quarts de ſucre brut; — 2, 605 barriques, 81 quarts de ſucre blanc; 108, 469 ℔ d'indigo; — 687, 959 ℔ de caffé; — 60, 929 ℔ de cacao; — 1, 620 ℔ de rocou.

DE LA ROCHELLE *le* 17 *Novembre* 1764.

Le Navire le *Brillant*, Capitaine *Audebert*, arrivé ici du Port-au-Prince, a ap-

porté, 24 barriques, 8 quarts, 3 ancres & une demi-ancre d'indigo; — 163 barriques, 1 ancre de ſucre brut; — 99 barriques, 6 quarts de ſucre terré; — 19 barriques, 59 quarts & 10 ſacs de caffé; 41 balles & 15 demi-balles de coton; — 2 barrils de cacao.

Le Navire l'*Argus*, de ce Port, Capitaine *Bongnereau*, deſtiné pour Bordeaux, venant des Cayes St. Louis, a relâché ici & y a déchargé 1 tierçon, 1 quart d'indigo; — 13 barriques, 1 quart de ſucre brut; 1 ancre de caffé; — 4 balles & 15 demi-balles de coton.

La petite Flotte deſtinée pour Cayenne, dans laquelle M. le CHEVALIER TURGOT s'eſt embarqué, mit hier à la voile; comme les vents ont changé aujourd'hui, elle pourroit bien être obligée de relâcher.

Il s'eſt chargé ici depuis le premier Novembre 1763, juſqu'au 31 Octobre dernier, 802, 278 *veltes* d'eau-de-vie pour divers endroits.

Nos denrées de l'Amérique & les ſels ſont aux mêmes prix que ceux ci devant annoncés.

L'eau-de-vie de cette Ville ſe vend 76 ℔; — celle de Seudres & d'Oléron, 75 ℔; — celles de Cognac, 68 à 70 ℔; & celle de Ré 90 ℔ les 27 *veltes*.

Le froment nouveau, 170 à 175 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔ poids de marc; le vieux froment, 146 à 150 ℔; — ſeigle 115 à 120 ℔; — l'orge, 103 à 105 ℔; baillarge, 112 à 115 ℔; — avoine, 54 à 57 ℔; — piaſtre, 5 ℔ 5 ß la *piéce*.

DE NANTES *le* 20 *Novembre* 1764.

L'on a appris hier qu'il y avoit trois Navires venant des Colonies, dans la Baye de Quiberon, ſçavoir, le St. *Claude*, la *Sophie* & l'*Amaranthe*: les vents contraires les ont empêché juſqu'à préſent d'entrer en riviere.

Voici le chargement de la nouvelle Société, venu de St. Marc, Capitaine le Sr. *Joſeph Berthault*, ce Navire appartenant à MM. de *Seigne*, *Drouin* & *Dulac*; 9 fufutailles, 10 barriques & 7 quarts d'indigo; — 316 barriques, 9 quarts de ſucre terré & tête; — 1 barrique de ſucre brut; 5 futailles, 20 barriques, 30 quarts, 3 ſacs de caffé; — 32 balles, 19 ballots de coton; — 1 quart & 1 ſac de caret. On n'a point encore le chargement de l'*Entreprenante*.

DU HAVRE, *le* 21 *Novembre* 1764.

Il eſt entré dans ce Port le 16 & le 17 Novembre, le Senau le St. *Pierre*, Capitaine *Chevreuil*, allant de Rouen à Cadix, en relâche; — la Galiote Danoiſe, la *Demoiſelle Ingebor*, allant de Porto en Norwege, auſſi en relâche.

Il eſt ſorti le 15, juſques & compris le 17 Nov. le Senau les *Deux Amis*, Cap. *Cuette*, allant à Nantes en leſt; — le Brigantin la *Sirene*, Capitaine *Bouttard*, allant à Liſbonne, richement chargé; — le Senau l'*Eole*, Capitaine *Poitou*, allant à Bordeaux; — le Navire Danois les *Trois Freres*, allant à Liſbonne; — le Senau l'*Elizabeth*, Capitaine *Colard*, allant à la Guadaloupe; — le Navire Eſpagnol le St. *Joſeph*, Capitaine *Hormanza*, allant à Bilbao; — le Navire Anglois le *Jerſey*, Capitaine *Grawford*, allant à Glaſcow.

Les vents contraires retiennent ici une douzaine de Navires prets à faire voile pour la Martinique, la Guadaloupe & St. Domingue, & 2 Negriers pour la côte d'Angole.

AVIS.

On a annoncé par la Gazette du 10 Novembre dernier, N°. 90, que le Navire la *Ducheſſe de Mazarin*, Capitaine *Perrée*, devoit charger en ce Port pour aller à Cadix. Ce Navire a changé de deſtination.

D'ABBEVILLE, *le* 20 *Novembre* 1764.

EXTRAIT *d'une lettre à l'Auteur de la Gazette de Commerce.*

Comme vous avez engagé dans pluſieurs de vos Gazettes, les Négocians à vous faire part du commerce qui ſe fait dans leur Ville; je prends la liberté de vous inſtruire de celui que l'on fait ici, qui mérite d'avoir place dans vos feuilles.

Outre le commerce des différens articles qu'on fait venir pour la conſommation de cette Ville & de ſes environs, celui de nos manufactures & des denrées du cru de ce Pays, eſt conſidérable. Il ſe fabrique ici des draps fins, des ratines fines, des draps de caſtor, des bouracans, des turquoiſes, des ſerges de Rome,

des ſerges communes, des moquettes (*a*) des tripes (*b*), des damas fil & coton, des huiles de graines, des ſavons verds, des ſerrures aſſorties, des armes, des cordes, des fils de caret, fils à voiles & autres ficelles, ainſi que des toiles de toutes eſpèces. On y file auſſi beaucoup de coton qu'on envoie au dehors, où preſque toutes les femmes du peuple ſont occupées.

Ce Pays eſt très-abondant en bleds, avoines, orges, pamelles, lins & chanvres; il s'en enleve conſidérablement pour l'Etranger, parce que tous ces articles ſont preſque toujours à plus bas prix ici que par tout ailleurs.

La ſituation de cette Ville eſt des plus favorables pour le commerce, elle n'eſt qu'à 4 petites lieues de la mer. On tranſporte à St. Valery ſur-Somme les marchandiſes par eau, & par conſéquent à peu de frais. St. Valery tire d'ici tous les grains, même le pain néceſſaire pour ſa propre conſommation, attendu qu'il ne s'y tient pas de marché, & que les Laboureurs voiſins de ce Port ſont forcés d'amener ici leurs grains. Abbeville d'ailleurs peut être regardé comme la Ville de la Picardie la plus à portée de faire le commerce des grains avec le plus d'avantages & aux moindres frais.

On peut s'adreſſer à MM. VANROBAIS & *neveux*, pour les draps. Et pour les autres marchandiſes à MESSIEURS,

VEUVE ALIAMET DE MÉTIGNY; — DAUZEL *pere & fils*; — VEUVE JACQUES HOMASSEL *l'aîné*; — JACQUES HECQUET; HECQUET DE BÉRENGER; — FRANÇOIS MICHAULT; — MICHAULT *freres & Compagnie*; MICHAULT DE VIENNE; — MEURICE DE CORMONT; — CLAUDE MEURICE *le jeune*; — PLANTARD; — ADRIEN RICOUART *l'aîné*; — RICOUART DE LANCRE; PIERRE SIFFAIT qui tient un magaſin conſidérable de clinquaillerie; — ALEXANDRE THOMAS.

Nos grains ſe meſurent au boiſſeau, il en faut 16 pour faire un ſeptier. Le boiſſeau pour les grains de Mars eſt plus fort que celui du bled, comme on peut le voir par le prix & le poids des grains ci après.

Le bled froment, 10 ℔ 7 ß le *ſeptier*, peſant 203 à 204 ℔; — le bled meteil, 9 ℔ le *ſeptier*, peſant 199 ℔; — moiſon $\frac{2}{3}$ ſeigle & $\frac{1}{3}$ froment, 7 ℔ 17 ß le *ſeptier*, peſant 195 à 196 ℔; — petit bled ou ſeigle, 6 ℔ le *ſeptier*, peſant 192 ℔; — orge, 6 ℔ 6 ß le *ſeptier*, peſant 168 ℔; — pamelle, 6 ℔ le *ſeptier*, peſant 168 ℔; avoine, 4 ℔ 10 ß le *ſeptier*, peſant 138 à 140 ℔; — colſac du Pays, 19 à 21 ℔ le *ſeptier*, peſant 209 à 216 ℔; — colſac de Marquentaire, 24 à 25 ℔, même poids que celui ci-deſſus; — graine de lin pour faire de l'huile, 14 ℔ le *ſeptier*; — chenevis, 10 ℔ le *ſeptier*.

D'ORLÉANS *le* 20 *Novembre* 1764.

Preſque tous les vins de premiere qualité de notre vignoble & de nos environs, ſont vendus. Ceux de St. Denys-en-Val ont été achetés depuis 107 ℔ 10 ß juſqu'à 115 ℔ le tonneau de 2 poinçons. Les perſonnes qui ont conſervé leur récolte le font 120 ℔.

Le vin de l'année derniere quoique mauvais, commence à être recherché, & pour peu que la levée de la vigne ne ſe préſente pas bien, ce qu'il y a lieu de croire par le peu de bois qu'elle a, on ne doute pas que le prix de ce vin n'augmente.

Le bled, quoique le grain ſoit menu, eſt fort bon cette année: comme il y a ici beaucoup de commiſſions de Nantes & de Bordeaux pour en faire des achats, il eſt toujours cher; il s'eſt vendu au dernier marché, 3 ℔ 5 ß à 3 ℔ 10 ß la *mine*, peſant 50 ℔ *poids de marc*, ce qui fait 39 à 42 ℔ le *muid* compoſé de 12 *mines* on compte qu'il pourra encore augmenter ſi les demandes de cette denrée continuent à ſe faire.

Le fort enlevement des vins nouveaux pour Paris, ſoutient le prix de la voiture, qui eſt de 35 à 40 ß du cent peſant, & de 18 à 20 ℔ du tonneau de vin.

ARRET DU PARLEMENT DE PARIS *concernant la Marine.*

La nuit du 21 au 22 Mars 1758, un Navire-flute, du port de 600 tonneaux, nommé l'ETOILE DU NORD, appartenant

(*a*) *Moquettes, ſortes d'étoffes veloutées qui ſe fabriquent ſur le métier à-peu-près de meme que la pluche.*

(*b*) *Tripes, étoffes veloutées dont le poil eſt de laine & la chaine de fil de chanvre.*

à une compagnie de Négocians de la Ville de Hambourg, venant de Wibourg, & faiſant voile pour Liſbonne, chargé d'une cargaiſon de planches de ſapin, échoua ſur la côte d'Oye ſituée ſur l'Océan, entre Calais & Gravelines & qui fait partie du Pays reconquis.

Cette côte par ſa ſituation, eſt néceſſairement ſoumiſe pour tous les cas maritimes, à l'Amirauté de Calais, dont le territoire s'étend juſqu'au canal du Fort-Philippe, qui coule de Gravelines à la Mer, où il porte les eaux de la riviere d'Aa.

Ce canal ſépare le Pays reconquis, de la Flandre Françoiſe, qui étoit anciennement ſous la domination d'Eſpagne. Le Pays reconquis eſt à l'Oueſt, & la Flandre à l'Eſt du canal; enſorte que ce même canal fait la ſéparation de l'Amirauté de Flandre établie à Dunkerque, & de celle de Calais. Le territoire qui eſt à l'Eſt du canal, dépend de la premiere, & celui qui eſt à l'Oueſt, & dont la côte d'Oye fait partie, appartient à l'Amirauté de Calais.

Cependant les Officiers de l'Amirauté de Dunkerque, inſtruits les premiers de l'échouement dont nous venons de parler, & prétendant qu'il étoit arrivé ſur leur territoire, ſe tranſporterent le 22 Mars à bord du Navire échoué. Ils jugerent qu'il ne pouvoit être *renfloué* ou remis à la mer, & que ſon état ne lui permettoit pas de continuer ſon voyage. C'eſt pourquoi ils en firent débarquer pluſieurs effets & entr'autres les agrêts & apparaux, & le tout fut conduit par leur ordre au Fort-Philippe.

Le lendemain 23 Mars, à neuf heures du matin, les Officiers de l'Amirauté de Calais arriverent au même Navire, & l'ayant trouvé occupé par ceux de l'Amirauté de Dunkerque, ils leur remontrerent le tort qu'ils avoient eu d'être venus s'emparer d'un échouement arrivé ſur un territoire etranger à leur Juriſdiction, & d'avoir fait enlever tous les agrêts & apparaux; que par leur défaut il étoit impoſſible de tenter le *renflouement*, quoiqu'il parût facile par la poſition du Navire & par les circonſtances de la marée & du tems. Les ſommations furent multipliées, tant de la part des Officiers de l'Amirauté de Calais, que de celle du Capitaine du Navire, pour obtenir des Officiers de l'Amirauté de Dunkerque la reſtitution des agrêts & apparaux, ils s'obſtinerent à le refuſer, même après s'être retirés du Navire, & en avoir laiſſé la poſſeſſion aux Officiers de l'Amirauté de Calais.

Les choſes reſterent en cet état juſqu'au mois de Juillet 1758, que le Sr. *Coquart*, Négociant à Calais, au nom, & comme fondé de procuration des Propriétaires & des Aſſureurs du Navire, obtint un Arrêt du Parlement, à l'effet d'obliger les Officiers de l'Amirauté de Dunkerque à lui remettre tout ce qu'ils avoient fait débarquer, & qui l'autoriſoit en même-temps à faire procéder pardevant les Officiers de l'Amirauté de Calais, à la vente & adjudication tant du Navire & de ſes agrêts & apparaux, que de la cargaiſon.

Cette vente ayant été faite moyennant 17, 000 ℔ pour le Navire, avec ſes agrêts & apparaux, les Adjudicataires l'ont fait remorquer de la côte d'Oye où il étoit toujours reſté depuis ſon échouement, juſques dans le Port de Calais, où il a été dépecé, comme étant hors d'état de Naviger ſurement, quelque radoub qu'on y eut fait.

Dans le même tems le S. Coquart, au nom de ſes commettans, a formé contre les Officiers des deux Amirautés de Dunkerque & de Calais, une demande en dommages & intérêts, fondée ſur ce que le Navire n'avoit point été *renfloué* après ſon échouement, & ſous prétexte que le *renflouement* avoit été empêché par l'enlevement que les Officiers de l'Amirauté de Dunkerque avoient fait faire des agrêts & apparaux du Navire, & par la conteſtation qui s'étoit élevée entre les deux Amirautés, au ſujet de la compétence excluſive prétendue par chacune d'elles, ſur la côte où l'échouement étoit arrivé.

On faiſoit monter ces dommages & intérêts à 62400 ℔, en réuniſſant les articles ſuivans.

1°. Quarante trois mille livres pour la valeur du Navire, déduction faite de la ſomme de 17000 ℔ pour laquelle il avoit été adjugé, ci . . . . . 43000 ℔

2°. Huit mille livres pour le

demi-fret, qu'il auroit gagné s'il avoit été remis à la mer, ci . 8000

3°. Deux mille quatre cent ℔ pour l'assurance, ci 2400

4°. Quatre mille ℔ pour les gages, la nourriture & la conduite de l'équipage, ci . . 4000

Enfin, 5000 ℔ pour les frais de sauvement des agrêts & apparaux, frais de garde & de visite, ci 5000

TOTAL . . . . . 62400 ℔

Cette demande portée à la Grand'Chambre, a fait la matiere d'une contestation considérable jugée le 6 Août 1764, au rapport de M. PASQUIER, *Conseiller*. L'Arrêt condamne solidairement les Officiers des deux Amirautés en 20000 ℔ de dommages & intérets, dont les trois quarts seront suportés par l'Amirauté de Dunkerque, & l'autre quart par celle de Calais, & aux dépens chacun à leur égard; & cependant par provision, fait défenses aux Officiers de l'Amirauté de Dunkerque, de passer le canal du Fort-Philippe.

AVIS.

Le Sr. LARIVIERRE, tant renommé pour cette Roule d'une composition qui a la propriété de mieux faire couper les Rasoirs, tels gros qu'ils puissent être, en 10 ou 12 tours, que sur la pierre à rasoirs en cinquante, en les repassant sur un cuir qui aura été frotté avec ladite boule. Ce cuir est aussi utile à ceux qui se font raser, qu'il l'est pour ceux qui se rasent eux mêmes, par la douceur que cette composition donne au tranchant du rasoir. Cette boule a été approuvée d'après l'expérience qu'en ont fait MM. les Valets de Chambre Barbiers du Roi, & MM. les Syndics de la Communauté des Maitres Perruquiers de Paris. L'on frotte cette boule tous les six mois sur le cuir, on l'unit ensuite avec la lame d'un couteau. Il faut gratter légérement ce qu'il y a sur le cuir avant de frotter la boule, & chaque fois que l'on frottera le cuir, il reprendra sa premiere qualité comme s'il étoit neuf. Il vend ensemble la boule & le cuir tout préparé trente sols. Ceux qui auront besoin de l'utité de son secret, en lui mandant leurs noms & demeure par la petite poste, pour éviter leurs peines, il se rendra à leurs ordres. Il demeure rue du petit Careau, chez le Marchand de vin, au coin de la rue de Bourbon, à Paris.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le Vendredi 23 Nov. la riviere étoit à 7 pieds 10 pouces; — le 24, à 7 pieds 6 pouces; — & le Dimanche 25, à 6 pieds 10 pouces au-dessus des plus basses eaux.

PRIX DES GRAINS *vendus dans la Halle de Paris, Samedi* 24 *Novembre* 1764.

	℔	ß	℔	ß
Froment, *le septier*, pesant 240 ℔ . . .	15	15	à 16	10
plusieurs ont vendu	12	15	à 15	
Méteil	11		à 12	
Seigle *le sep.* 230 ℔	7		à 8	
Orge, *le sep.* 190 .	7		à 8	
Avoine *le sep.* 290(a)	13		à 19	
Avoine nouvelle .				
Vesce *le sep.* 300 .	9	10	à 12	
Millet *le sep.* 280 .	19			
Navette *le sep.* 280	20			
Chenevis *le sep.* 165	12	10	à 13	
Lentilles . . .	19		à 38	
Lentilles à la R^e. .	18			
Haricots . . .	12		à 28	
Haricots ronds .	16		à 17	
Pois verds . . .	14		à 36	
Pois gris . . .	10		à 11	
Sarazin . . .	7		à 10	
Feves Suisses . .	15		à 20	
Féverolles . . .	12		à 13	
Senevé	45		à 51	
Genièvre . . .	14		à 16	
Farine blutée, *le boisseau* . .	22 ß	6 d.	à 28 ß	d.
Remoulage . .	13	9	à 30	

PRIX DES GRAINS *vendus en sacs sur le Port de la Grêve, du* 21 *au* 24 *Novembre.*

Froment, *le sept.* plusieurs ont vend.	14 ℔	ß à	16 ℔ ß
Seigle.	8		
Orge.	7	à	8
Avoine *en sacs.* .	15	à	17
Avoine *en banne.*	15	à	16
Farine blutée, le sac pesant 325 ℔			

(a) *Cette avoine étoit défectueuse.*

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Novembre 1764.	*Du Vendredi 23.*	*Du Samedi 24.*
Actions des Indes.	1030	1027 ½
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.	10	10
Actions des Fermes.	987 ½	985
Troiſiéme Loterie Royale.		796
Lots de la troiſiéme Loterie.	5^e. 1. 7	
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.	6	6 ½
Annuités.	448	447
Coupons d'Annuités.	89	89
Empruht de 50 millions.	9 ½	10
Colonies, 1759.		10
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.	10^e. 13 ½	10^e. 13 ½
Canada		27 ½
CONTRATS.		
Sur la Ville.		
A 4 p ⅌		
A 3 p ⅌ ſur les Cuirs.	52	
A 3 p ⅌ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles { Généralité de Paris.		
Tailles { Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.	56	56
Londres.	30 15/16	30 15/16
Hambourg.	179	179
Madrid.	15 3	15 3
Cadix.	15 1 6	15 1 6
Livourne.	94 ¾	94 ¾
Lyon, *Salurs.*	⅜ au ¼	¼

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſ re gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix d s abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 *pages.*

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 4 Décembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 13 Novembre 1764, le Navire du Capitaine *Pieter Gerb. Hesſels*, de Dantzic, allant de Bordeaux à Dantzic, chargé de vin; — le 14, le Navire du Capitaine *Mathys Rikkert*, de Koniſberg, allant du Croiſic à Koniſberg, chargé de ſel; — celui du Capitaine *Age Siourds*, de Vrieſland, allant de Rouen à Dantzic, chargé de marchandiſes; — celui du Capitaine *Jan Boyſen*, d'Elſeneur, allant de Charente à Elſeneur, chargé d'eau-de-vie; — le 16, le Navire du Capitaine *Dirk Jacobs Ploeger*, de Wouſent, allant de Stetin à Bordeaux, chargé de fer en barres; — celui du Capitaine *Hugo Wile*, allant au Havre; — le 17, le Navire du Capitaine *Jacob Willemſe Lyn*, d'Amſterdam, allant de Fredrikshaven à Bordeaux, chargé de planches; — celui du Capitaine *Sonn. Niels. Botker*, de Copenhague, allant dudit lieu à St. Malo, chargé de Porcelaines; — celui du Capitaine *Lars Tammelin*, d'Aboe, allant dudit lieu à Marſeille, chargé de planches; — celui du Capitaine *Charles Reynders*, de Straalſund, allant de Stockholm au Havre.

DE LISBONNE, *le 6 Novembre 1764.*

Il eſt entré dans ce Port depuis le 28 Octobre juſqu'au 3 Novembre, 22 Navires étrangers.

SAVOIR:

☞ Huit Vaiſſeaux Anglois, y compris un Paket de Falmouth; — 2 de Londres avec du bled, de la farine & des marchandiſes; — 1 de Hull avec des marchandiſes; — 1 de Liverpool avec du charbon de terre; 1 de Cork avec du beurre & des marchandiſes; — 1 de Terre-Neuve avec du bacalhao; — & 1 de Sicile avec du bled.

☞ Il n'eſt entré qu'un Navire Danois venant de Libau, avec un chargement de chanvre.

☞ Il eſt entré 5 Vaiſſeaux François, ſavoir; 1 de Morlaix avec des marchandiſes; — 1 de Caen avec de l'orge; — 2 de Vannes dont le chargement conſiſtoit en bled; — & 1 de Pont-l'Abbé avec une cargaiſon d'orge.

☞ De 8 Flutes Hollandoiſes qui ſont entrées dans le Tage, la premiere venoit de la Morée, & en dernier lieu de Cadix, chargée de bled; — la ſeconde de Dantzic, auſſi chargée de bled; — la troiſiéme d'Amſterdam avec des marchandiſes; la quatriéme & la cinquiéme d'Amſterdam avec de l'orge; — la ſixiéme d'Amſterdam, ayant à bord des chevaux pour le Roi de Portugal; — la ſeptiéme de Medemblick, avec une cargaiſon de bled; la derniere étoit ſortie du Porto en leſt.

Le 3 Novembre 1764, il y avoit dans le Port de Liſbonne, 49 Vaiſſeaux étrangers, ſans y comprendre ceux dont l'arrivée eſt ci-deſſus mentionnée, ſavoir; 17 Anglois; — 8 Danois; — 6 François; 10 Hollandois; — 3 Raguſins; — 5 Suédois.

VENTE *d'une partie de ſuifs & de cuirs ſalés.*

Le 31 Octobre 1764, la Compagnie de

Pernambucco a vendu à l'enchere à Liſbonne, environ 2 mille caiſſes de ſucre, provenant de la Capitainerie de Pernambucco, aux prix ſuivans : le blanc, à 1900, 1920 & 1940 reis l'*arobe*, exempt de tous droits ; — le brut, dit *maſcavado*, à 1160 reis l'*arobe*, pareillement exempt de tous droits. On a jugé que ces prix étoient chers ; ce ſont les Confiſeurs de Liſbonne qui ont acheté la plus grande partie.

Il s'eſt encore vendu le même jour, par ordre & pour le compte de la même Compagnie, une partie de cuirs ſalés, les 2 premiers lots à 2500 reis *chaque piéce*, & à 2050, & à quelques prix encore plus bas, tous les autres lots.

Cours des changes le 6 Novembre 1764.

Amſterdam, à uſance de 2 mois, une cruſade de 400 *reis*, pour 48 d. $\frac{1}{2}$ de gros banco ; — Londres à 30 jours de vue, 1000 *reis* pour 66 d. $\frac{3}{4}$ ſterlings ; — Gênes à uſance de 3 mois, 720 *reis*, pour 115 ß fuor banco ; — Livourne à uſance de 3 mois 728 *reis* pour 1 piaſtre ; — Cadix à 15 jours de vue, 2320 *reis* pour 1 piſtole ; — Paris à 60 jours de date, 462 *reis* pour un écu de 3 ℔.

De Marseille *le* 24 *Novembre* 1764.

Prix des marchandiſes du 17 *Novembre qui ont varié.*

Anis d'Alicante, 25 ℔ le *cent* ; — barrilles 16 ℔ ; — cendres de Sicile, 16 ℔ ; — chanvre, 21 ℔ ; — canefice, 18 ℔ ; — coton en laine de Smyrne, 100 à 105 ℔ ; — galles de Smyrne noires, 160 écus de 3 ℔ 4 ß la *charge* ; — huile fine de Provence, 42 ℔ le *cent* ; — poivre, 117 ℔ ; — riz du Levant, 17 ℔ ; — ſel ammoniac, 165 ℔ ; — ſafranum, 80 ℔ ; bled du Levant d'Italie & du Languedoc, 18 à 32 ℔ la *charge*, peſant 243 ℔ *poids de marc.*

Caffé de la Martinique, 10 à 13 ß la ℔ ; — cochenille, 17 ℔ ; — indigo de Guatimala, 6 à 9 ℔ 10 ß ; — manne, 33 ß ; — manne en larmes, 45 ß.

Suite *des meſures en uſage dans le Commerce.*

Danemarck.

Ce qui concerne les meſures & les poids dont on ſe ſert dans le Royaume de Danemarck, ſe trouvant très-bien décrit dans le Dictionnaire du Citoyen, au mot Copenhague, il ne nous reſte qu'à ajouter que 100 aunes de Danemarck, font 110 Ells de Hambourg, & quaſi 93 covados de Portugal.

De Bordeaux, *le* 24 *Novembre* 1764.

Prix des denrées de l'Amérique qui ont varié.

Sucre brut de la Martinique, 23, 24 à 25 ℔ le *cent* ; — ſirop de ſucre, 14 ℔ 10 ß ; caffé jaune de St. Domingue, 13 ß 6 d. à 14 ß la ℔ ; — indigo mêlé, 7 ℔ 15 ß à 8 ℔ ; — indigo marchand, 5 ℔ 5 ß à 5 ℔ 7 ß 6 d. ; — inférieur, 4 ℔ 10 ß à 4 ℔ 15 ß ; rocou, 24 ß ; — cacao de Caraques, 40 ß ; cacao de la Martinique, 12 ß la ℔.

Froment, 11 ℔ 10 ß à 12 ℔ le *boiſſeau*, peſant 120 ℔ ; — ſeigle du Pays, 6 ℔ 15 ß à 7 ℔ ; — eau-de-vie, 75 ℔ les 32 *veltes*, peu demandée.

Arrivée *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port le 20 du courant, 3 Navires, ſavoir, le *Marquis de Perigord*, de Bordeaux, de 150 tonneaux, Capitaine *Faugere*, venant de la Martinique, chargé de 230 barriques, 4 tierçons, 9 quarts de ſucre terré ; — de 48 barriques, 23 tierçons, 1 ancre, 69 quarts & 9 ſacs de caffé ; — de 35 barriques, 12 quarts, 12 ſacs de cacao ; — d'un caiſſon de pâte de cacao ; — de 5 caves, un caiſſon de ſirops ; — de 2 caiſſons de liqueurs ; de 4 barrils, 2 caiſſons de confitures ; — d'une cave d'huile de palma-chriſti.

Le *Courageux*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Pellot*, venant du Cap, chargé de 138 barriques, 1 tierçon de ſucre brut ; — de 179 barriques, 1 tierçon & 19 quarts de ſucre terré ; — de 61 boucauds, 33 futailles, 34 barriques, 1 ancre, 1 caiſſe, 57 quarts, 57 barrils, 1 ſac de caffé ; — de 2 caves de ſirops ; — de 3 barrils de confitures ; — d'une caiſſe de liqueurs.

La *Marie-Catherine* de Feſcamp, de 150 tonneaux, Capitaine *Dulon*, venant de la Guadaloupe, chargé de 73 barriques, 1 tierçon & 4 quarts de ſucre brut ; — de 116 barriques, 2 tierçons de ſucre terré ; de 4 boucauds, 2 barriques, 4 tierçons

& 15 quarts de caffé ; — de 6 balles de coton ; — de 42 ſacs de gingembre ; — de 28 ſacs d'écorce de Gayac ; — & de 18 barrils de confitures.

NAVIRES *en coutume pour les Iſles.*

La JEUNE COMTESSE D'EGMONT, de Bordeaux, Capitaine *Maſſé*, Armateur *Jaure jeune*, Courtier *Chevret* ; — l'HERMIONE, de Bordeaux, Cap. *Jean Troplong*, Armateurs *Baux* f. & neveu, même Courtier ; — le CESARD, de Bayonne, *Saintamon*, Armateur, *Jude*, Courtier ; — le GRANDCERF, de Bordeaux, *Mathieu l'aîné*, Armateur, *Caubet*, Courtier ; — le LION, de Bordeaux, *Lamaletie*, *Lathuiliere & Compagnie*, Armateurs, *Delmeſtre*, Courtier ; — l'HEUREUSE FAMILLE, de Bordeaux, *Leris*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — le DAVID, de Bordeaux, Capitaine *Picollet*, Armateurs *Guilhou pere & fils*, Courtier *Caubet* ; — la PRÉCIEUSE, de Bordeaux, Capitaine *Joſeph Lartigue*, Armateur *Segny*, Courtier *Chevret* ; — la PROVIDENCE, de Bordeaux, *Marſac*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — le TRITON, de Bordeaux, *Quin freres*, Armateurs, *Caubet*, Courtier ; — le GRAND COUREUR, de Bordeaux, *Poidevin*, Armateur, *Caubet*, Courtier ; le MENTOR, de Bordeaux, *Pennes*, Armateur, *Chevret*, Courtier ; — la CONFIANCE, de Bordeaux, *Frigiere & Barthés*, Armateurs, *Chevret*, Courtier ; — l'AIMABLE ZABETH, de Bordeaux, *Frigiere & Barthés*, Armateurs, *Chevret*, Courtier.

LETTRE *à l'Auteur de la Gazette de Commerce.*

J'ai lu avec plaiſir, Monſieur, ce qui eſt dit dans votre Gazette du 30 Octobre dernier, ſur les *Plantations* & ſur les *Gardes-Routes* projettées. C'eſt un projet ſans doute facile à exécuter. Mais ce n'eſt point aſſez de procurer la ſureté & l'agrément du voyageur, il faut auſſi ménager ſa bourſe. Or, qu'on ſe repréſente les vexations qu'on lui fait, & dans les Meſſageries, & dans les Auberges, & ſouvent aux poſtes où il eſt preſque toujours mal ſervi ; & on lira avec plaiſir des réflexions, qui perçant juſques dans le Cabinet des Miniſtres, contribueront au remède de ces abus.

Commençant par les Auberges, je dis d'abord, qu'un Réglement de Police devroit fixer le prix de chaque repas, & diſtinguer les cas où il ſe trouveroit de quoi nourrir les voyageurs, de ceux où il ne ſe trouve que des légumes, des œufs, quelque mauvaiſe viande groſſiere ou quelqu'anguille ſalée. Car il n'eſt pas juſte qu'un voyageur paye autant des mets peu apétiſſans, qu'une bonne nourriture, & c'eſt cependant ce qui ſe fait tous les jours, malgré les plaintes du voyageur, à qui on vend cherement une hoſpitalité, qu'il devroit avoir à un prix médiocre. Or, pour remédier à cet abus, il faudroit diminuer le nombre des Hôtes en augmentant les lits qu'ils ſeront obligés d'avoir proportionnément à la fréquentation du lieu. La réduction qui ſe feroit ſur les repas, relativement au privilége excluſif des Hôtes nommés, indique d'avance les avantages que devroit procurer l'établiſſement des Meſſageries. Car il eſt de la nature de tout privilége de vendre ou louer à moindre prix que les autres, attendu les profits conſidérables que donne la multiplicité du louage ou de la vente.

Je ne ſais ſi les inventeurs de ces priviléges ont connu la vérité de ce principe qui eſt établi par la raiſon même. Mais s'il eſt vrai, comme le diſent les Meſſagers, que le tarif leur adjuge dix-huit livres par jour pour une chaiſe à 4, tant pour le retour que pour l'*allé*, & ainſi à proportion pour les autres voitures, il faut du moins avouer que ce tarif, antérieur à la conſtruction des grands chemins, ne peut plus avoir lieu, parce-qu'alors il falloit quatre chevaux où il n'en faut aujourd'hui que deux.

Cette diminution de dépenſe eſt devenue pour eux d'un ſi grand produit, que je connois un Fermier de Meſſagerie, riche aujourd'hui de cent mille écus, & je penſe qu'il en eſt ainſi de tous ſes confreres. Mais de pareilles fortunes faites aux dépens du public, ne doivent-elles pas révolter tout homme raiſonable ? Ou qu'on ſupprime leurs priviléges excluſifs, ou qu'on réduiſe un ancien tarif qui ne peut plus avoir lieu tel qu'on le ſuppoſe exiſtant (1).

(1) *Les Almanachs qui renferment tant*

D'ailleurs, ces Meſſagers ſervent mal le public, ſur-tout relativement aux ports d'argent ou d'effets. Pour le port d'une ſomme en eſpèce, il y en a qui exigent juſqu'à 12 deniers par livre, & cependant ils ne veulent jamais donner une reconnoiſſance poſitive de la ſomme. Il faut abſolument ſe fier à leur bonne foi, & ſe contenter d'une inſcription équivoque.

Quant au port des effets ou marchandiſes d'un voyageur, il eſt certain que le prix de ce port pourroit ſouffrir un tiers de diminution par le même motif que le prix d'une chaiſe à quatre devroit être réduit à 12 livres par jour.

A l'égard des Maîtres de poſtes, on devroit auſſi réduire à 20 ſols le prix de chaque traite, quand ils courent avec 3 chevaux, ou leur en accorder 30 lorſqu'ils auront chacun un couple de chaiſes à 3 places, mais il faudroit que chaque poſte ne fût éloignée l'une de l'autre que de 3 lieues tout au plus, & que ces chaiſes fuſſent légeres & peu couteuſes.

Il n'eſt perſonne qui ne ſente les avantages que le public retireroit de ce nouvel établiſſement. Les voyageurs chercheroient des compagnons par le ſecours des affiches, & moyennant 33 ß par poſte pour chacun, ils feroient telle longue route qu'ils voudroient, ſans reſſentir les incommodités des ſaiſons.

Je dis *trente trois ſols*, car il faudroit fixer auſſi le ſalaire du poſtillon à 9 ß par poſte, afin que ces gens ne puſſent plus importuner les voyageurs ſur la médiocrité de leur ſalaire. Pour ce qui eſt d'un voyageur preſſé, qui veut partir ſeul, il en ſera quitte pour 3 ℔ 9 ß par poſte.

Ce nouveau projet de réglement doit fixer l'attention de ceux qui aiment les hommes. Il n'y a que des Fermiers ou des Poſtillons trop intéreſſés qui puiſſent le blâmer. Mais qu'ils ſachent que ce réglement fait, ils peuvent par le ſecours de l'art augmenter leurs profits. Car plus leurs voitures ſeront légeres & leurs chevaux forts, moins il leur faudra de montures.

de choſes inutiles, devroient contenir ces ſortes de tarifs. Je n'en excepte pas même les CHANTANS, *car les voyageurs qui aiment à faire* CHORUS, *& qui ſe conſolent ainſi des vexations qu'ils eſſuient en route, trouveroient promptement ſous les yeux la dépenſe qu'ils ont à faire. Voilà comme dans les bagatelles mêmes, on peut joindre l'utile à l'agréable.*

DE ROUEN, *le 29 Novembre 1764.*

Prix des marchandiſes qui ont varié le 24 Novembre.

Anis verd d'Alicante, 40 ℔ le *cent*; — fromage de Gruyere, 37 à 40 ℔ le *cent*; — huile très-fine du Port Maurice, 64 ℔; — huile fine ordinaire, 60 ℔; — ſoude d'Alicante, 30 ℔; — ſavon de Marſeille marbré, bleu vif, 43 ℔ 10 ß.

Prix des grains le 21 Novembre 1764.

Froment 1re. *qualité*, 9 ℔ 15 ß la *mine*, peſant 140 ℔ *poids de marc*; — 2e. *qualité*, 9 ℔ 5 ß; — petit froment, 8 ℔ 10 ß; — bled champart, 7 ℔ 10 ß; — le bon méteil, 6 ℔ 10 ß; — petit méteil, 5 ℔ 15 ß; le ſeigle & l'orge, 5 ℔; — avoine 1re. *qualité*, 7 ℔; 2e. *qualité*, 6 ℔ 10 ß.

Prix des toiles.

Toiles écrues, fleurets, blancards, au nombre de 340 piéces, 159 ℔; — do. blanches, 166 ℔.

Il eſt entré dans ce Port le 28 Novembre, le Navire du Capitaine *Adrien Verbeck*, venant de Dunkerque, chargé de 64 tonnes & 2 quarts de morue; — de 6 tonnes de harengs; — de 2 ſixiémes d'huile de poiſſon; — de 50 pains de fromages; — de 13 balles de lin; — de 7 barrils d'émery; — de 9 bottes & 2 paquets d'acier; — d'un barril de mercerie & de clinquaillerie.

Il en eſt ſorti le 20 du courant, le Navire le *Fidele Serviteur*, Capitaine *Yſſe Pieter Yſſen*, allant à Amſterdam, chargé de 545 bouteilles de vin; — de 2000 ℔ de lentilles & de féves; — de 5677 ℔ de confitures; de 3 futailles de vin aigre; de 797 ℔ de mouchoirs tout fil, fil & coton, & tout coton; — de 10 muids de terre à pot; — de 11 mannes de chardons; — de 632 bottes de vaude; — de 138 barrils de fruits cruds; de 143 balles d'étoffe de laine; — de 950 ℔ de mercerie & de clinquaillerie mêlées; — de 6 caiſſes de meubles; — de 12 caiſſes de fauteuils, de

chaiſes de canne, de commodes & de ſecretaires ; — de 220 ℔ de glaces de la manufacture royale ; — de 600 ℔ d'indigo ; — de 8 flacons de fruits à l'eau de-vie ; — de 8 barrils de navets ; — de 45 paniers & demi de verres à vitres ; — de 300 ℔ de bougie blanche ; — de 2 caiſſes & 1 banette de modes & de bijoux ; — de 10 ℔ d'eau des Carmes ; — de 8 ℔ de taffetas ciré ; — de 2 demi-gonnes de bierre ; — de 855 ℔ de poil de lapin ; — de 2 barrils de cordes de boyau ; — d'une caiſſe d'éventails ; — de 1943 ℔ de mouchoirs tout fil ; — de 128 ℔ de ſiamoiſe fil & coton ; — d'un poële de fayance ; — de 466 ℔ d'étoffe au quart & ſixiéme de ſoie.

MARCHÉ *de Sceaux, du Lundi 26 Nov.*

On a amené à ce marché 78 bœufs, 149 vaches, 1862 moutons ; le bœuf s'y eſt vendu ſur le pied de 5 ß 9 ₰ la ℔ ; la vache 5 ß & le mouton 6 ß la ℔. Il y avoit 109 gros beſtiaux & 903 moutons de moins qu'à pareille ſemaine de l'année derniere.

VACHES *à lait vendues à la plaine des Sablons le Mardi 27.*

Il y avoit à ce marché 66 vaches ; il en a été vendu 58 depuis 63, 70, ℔, juſqu'à 110 & 120 ℔ la *piéce.*

MARCHÉ *de Poiſſi du 29 Novembre.*

Il a été expoſé audit marché 1514 bœufs, 277 vaches, 165 veaux & 4487 moutons ; le bœuf s'y eſt vendu ſur le pied de 6 ß 3 ₰ la ℔ ; la vache 5 ß 6 ₰ ; le veau 9 ß & le mouton 6 ß la ℔. Il y avoit 94 bœufs, 57 vaches, 34 veaux & 67 moutons de moins qu'à pareille ſemaine de l'année derniere.

FERME *des ſuifs.*

Le ſuif s'eſt vendu cette ſemaine, de 39 à 41 ß la *meſure* de 5 ℔ & demie.

RÉFLEXIONS *ſur la conſtruction des Vaiſſeaux.*

L'art de conſtruire des Vaiſſeaux eſt peut être la plus belle invention qu'ait jamais produit l'eſprit humain : c'eſt par le moyen de cet art admirable, que les Nations ſéparées par l'immenſe étendue des mers, ſe trouvent réunies, ſe fourniſſent des ſecours mutuels, & ont établi entr'elles un commerce qui leur eſt également avantageux.

Mais ce n'eſt que depuis l'invention de la bouſſole que cet art eſt perfectionné. Les voyages de long cours, & qui ont duré quelquefois 4 ou 6 ans, ont fait ſonger à mettre en ſureté, autant qu'il étoit poſſible, la vie de ceux qui les entreprenoient. Le point déciſif étoit donc de parvenir à une bonne conſtruction.

Les Portugais & les Eſpagnols ſe ſervirent d'abord, & ſe ſervent encore aujourd'hui de Galions pour les voyages de long cours : la ſolidité & la force de ces Bâtimens, raſſuroient en quelque ſorte des dangers de la mer. Les Vaiſſeaux de guerre dont les autres Peuples de l'Europe ſe ſervent, ſont plus propres pour la marche, l'attaque & la défenſe ; mais comme il ne s'agit pas toujours de faire la guerre & des découvertes, & que la navigation n'a pour but que d'établir un commerce avantageux pour la Nation qui l'entreprend, on s'eſt ſervi de Vaiſſeaux plus petits, & par conſéquent plus en état d'approcher des côtes, & même d'entrer dans les rivieres.

C'eſt alors qu'il a fallu redoubler de précautions, & donner aux Navires marchands, la même ſolidité & la même force, (proportions gardées) qu'aux galions & aux Vaiſſeaux de guerre, afin de les rendres propres auſſi aux voyages de long cours. On a vu avec étonnement les 2 Pinques qui accompagnoient l'eſcadre de l'Amiral Anſon, réſiſter beaucoup mieux aux tempêtes horribles qu'elles eſſuyerent en doublant le Cap Horne, que les Vaiſſeaux de guerre Eſpagnols & Anglois qui ſe trouverent dans les mêmes parages.

Toutes les places maritimes, plus ou moins intéreſſées dans l'accroiſſement de leur commerce, concoururent également à perfectionner la navigation marchande. La Ville de Nantes, par exemple, s'eſt beaucoup diſtinguée à cet égard. La traite des Noirs, branche principale de ſon commerce, a beaucoup contribué à donner à la conſtruction de ſes Navires toute l'attention poſſible. En effet, les voyages de Guinée ſont quelquefois de 15 à 18 mois. Ils conſiſtent en trois navigations différentes, d'Europe en Afrique, & très-ſou-

vent au-delà de la ligne; d'Afrique en Amérique, & de cette derniere partie du monde en Europe. D'habiles Conſtructeurs qui ont navigé, qui ont fréquenté les Ports du Roi, qui réuniſſent autant de capacité que d'intelligence, ont beaucoup contribué à la célébrité de la conſtruction Nantoiſe; auſſi beaucoup d'étrangers préferent-ils ce Port à bien d'autres, pour y faire conſtruire leurs Vaiſſeaux. Les bois que l'on tire des Provinces intérieures par le moyen de la Loire, ſont excellens, ainſi que le fer du Berri égale en bonté celui de Suéde.

Dans les Vaiſſeaux que l'on conſtruit à Nantes, on n'y place aucune piéce qu'elle ne ſoit examinée par les Conſtructeurs qui y ſont toujours préſens. Ils ont trouvé l'art de varier leur conſtruction à l'infini: nul Navire ne ſe reſſemble, & cependant ils ſont tous égalemens bons. La ſolidité, la force la bonne grace (ſi on oſe ſe ſervir de ce terme) la légereté même, tout s'y trouve. On peut ſans exagérer le mérite & les talens des Conſtructeurs de cette Ville, en citer pluſieurs exemples frapans. On a vu dans ce Port des Navires naviger pendant 30 ans. Il y en a encore un aujourd'hui appellé les DEUX SOEURS, appartenant à M. *Douault*, qui navige depuis 22 ans. Le Navire la VIGILANCE, derniérement conſtruit pour le Roi; le PALA, le COURTEILLE, le GASPARD, la PLACELIERE, & l'HIRONDELLE ſur-tout, qui ſervent tous les jours à Breſt aux exercices des Officiers de la marine Royale, que Sa Majeſté a pris pour ſon ſervice à cauſe de la beauté & de la marche de ces bâtimens, ne laiſſent aucun doute ſur l'habileté des Conſtructeurs de cette place.

AVIS DIVERS.

Le Navire la DUCHESSE DE CHOISEUL, de Morlaix du port de 220 tonneaux, armé de 8 canons, 26 hommes d'équipage, Capitaine ALEXIS ROMMAIN, eſt en charge au Port dudit Morlaix pour la Martinique, & partira dans le courant du préſent mois de Décembre. Ceux qui deſireront y paſſer ou faire charger des marchandiſes à fret, à 70 ℔ du tonneau, s'adreſſeront à M. DAVID, Armateur, ou au ſuſdit Capitaine audit lieu de Morlaix.

☞ Nous avons annoncé dans la Gazette du 21 Août dernier, N°. 67, que le Sr. CHARTIER, privilégié du Roi, étoit Compoſiteur d'une liqueur qui garantiſſoit le fer de la rouille, ainſi que tous les autres uſtenſiles de ce métal, dépoſés dans des magaſins ou autres lieux humides. Qu'elle empêchoit auſſi le verd de gris de s'introduire ſur le cuivre. Que cette liqueur pouvoit ſe tranſporter, tant par terre que par mer, où elle ſe conſervoit pluſieurs années. Sur quelques doutes qui nous ont été propoſés par différens Négocians & Particuliers, qui n'avoient point par ce ſimple expoſé, une certitude entiere que ce ſecret eût été éprouvé & ait réuſſi; nous avons prié le Sr. *Chartier* de nous mettre à portée de répondre aux objections que l'on nous faiſoit. Il nous a repréſenté le privilége de S. M. du 13 Juillet 1759, qui ne lui a été accordé que ſur le rapport des expériences qui ont été faites de ſa liqueur, en préſence de MM. de l'Académie Royale des ſciences.

Il y a des bouteilles de 6 & de 3 ℔ qui ſe vendent chez le Sr. DARLAY Me. Limonadier, rue Dauphine, Fauxbourg St. Germain à Paris.

Le Sr. *Chartier* prie les perſonnes qui lui feront l'honneur de lui écrire, d'affranchir leurs lettres.

LETTRES PATENTES DU ROI, *données à Fontainebleau le 30 Octobre 1764, regiſtrées en Parlement le 28 Nov. ſuivant.*

Leſquelles Lettres Patentes diſpenſent les Etrangers, ou ceux qui acquéreront deſdits Etrangers, des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, de prendre des Lettres de ratification ſur les tranſports de rentes perpétuelles; ordonnent que les Propriétaires de rentes renouvelleront tous les dix ans leurs procurations, & accordent un nouveau délai d'un an pour faire rectifier les erreurs de noms, d'âge ou de qualité, qui ont pu ſe gliſſer dans les contrats. Elles portent que les rentiers étrangers pourront diſpoſer de leurs rentes par voie d'inſtitution teſtamentaire, donation entre vifs ou autrement, ſuivant les Loix, Us & Coutumes des lieux de leurs domiciles, ſans pouvoir jamais, dans aucun cas, être aſſujettis aux formes preſcrites par la Coutume de Paris.

AUTRES LETTRES PATENTES *données à Verſailles le* 18 *Novembre* 1764, *regiſtrées en Parlement le* 28 *dudit mois.*

Leſquelles ordonnent qu'il ſera inceſſamment procédé à l'amiables ſi faire ſe peut, ſinon en Juſtice, à la liquidation générale de toutes les dettes de la Compagnie des Indes, de quelque nature qu'elles ſoient, & pour quelque cauſe qu'elles ayent pu être contractées, à l'effet de quoi tous les créanciers ou prétendant droit ſur icelles, même ceux qui ſe ſeroient déjà pourvus en Juſtice, ſeront tenus dans trois mois, à compter du jour de la publication des Préſentes, de remettre leurs titres de créances & mémoires, entre les mains des Syndics & Directeurs de ladite Compagnie des Indes, ſous le récépiſſé qui leur en ſera donné par le Sr. de Sainte-Catherine, Chef du Bureau de ladite Compagnie pour la partie des Indes, que S. M. à pour ce commis, leſquels Syndics & Directeurs ſeront tenus de rendre leſdits livres un mois après, à compter de la date dudit récépiſſé, ſans que, pendant les délais ci-deſſus, aucuns deſdits créanciers ou prétendant droit, puiſſent former ni pourſuivre aucunes demandes en Juſtice contre ladite Compagnie, à peine de nullité deſdites demandes & de toute pourſuite. Elles ordonnent auſſi qu'en cas de conteſtations, tant ſur la liquidation deſdites créances, que ſur la reddition des comptes, & généralement ſur tous autres objets relatifs, leſdites conteſtations ſeront portées directement en la Grand'Chambre de la Cour de Parlement, à laquelle S. M. en attribue toute connoiſſance & Juriſdiction, & icelle interdit à tous autres Juges évoquant à elle à cet effet, toutes demandes & conteſtations nées & à naître à ce ſujet, en quelques Tribunaux qu'elles ſoient pendantes, & icelles renvoient à ladite Grand'Chambre, à l'exception néanmoins de celles dont S. M. s'eſt ci-devant réſervé la connoiſſance, ſur leſquelles elle fera par la ſuite connoître plus particuliérement ſes intentions. Qu'après leſdites liquidations, ſoit à l'amiable, ſoit en Juſtice, le payement du montant d'icelles ſera fait par les Syndics & Directeurs de ladite Compagnie des Indes, en contrats de rentes au denier 25, à prendre dans la portion libre du contrat de neuf millons de rente au principal de cent quatre-vingt millons crées par S. M. conſtituée au profit de ladite Compagnie, par l'Edit du mois de Juin 1747.

ETIAGE *de la Riviere de Seine.*

Le 29 Novembre la riviere étoit à 5 pieds 3 pouces; — le 30, à 5 pieds; le 1er. Déc. à 4 pieds 8 pouces & le 2 à 4 pieds 5 pouces au-deſſus des plus baſſes eaux.

VOLAILLE ET GIBIER.

Prix de la volaille à Paris, le Samedi 1er. *Décembre* 1764.

	℔	ß	₰
Le gros Chapon nouveau *la piéce*,	3	10	
La Poularde nouvelle,	2	10	
Le chapon vieux,	2	10	
La Poularde,	2		
Chapon & Poularde de Mezeré,	2		
Coq-Vierge,	3		
Poule de Caux,	2	10	
Le Poulet gras, *mort*,	1	7	
Le Poulet commun,		16	
Le Poulet gras, *en vie*,		16	
Le Poulet commun,		9	
Le Caneton de Rouen,	4		
Le Canard ſauvage,	2	5	
Le Canard *de paillier*,	1	10	
Le gros Pigeon *gras*,	1		
Le Pigeon de Voliere,		15	
Le Faiſan,	5		
Le Levraut,	2	10	
Le Lapreau,	1		
Le Perdreau rouge,	2	5	
Le Perdreau gris,	1		
La Perdrix rouge,		15	
La Perdrix griſe,		12	
La Caille de campage,		15	
La Becaſſe	2	5	
La Becaſſine,		15	
Le Rouge,	2	10	
Le Pluvier,	1		
Le Marcaſſin,	9		
Alouettes, la *douzaine*,	1	2	
Le Tier,		15	
La Cercelle,	1	5	
Le Dindon gras,	4		
Le Dindon commun,	3	10	
Oye,	2	5	

COURS DES CHANGES ET EFFETS PUBLICS A PARIS.

Novembre 1764.	*Du Vendredi 30.*	*Du Samedi 1er. Déc.*
Actions des Indes.		1020
Emprunts de la Compagnie.		
Promeſſes de la Compagnie.		
Actions des Fermes.		977 ½
Troiſiéme Loterie Royale.		795
Lots de la troiſiéme Loterie.		8e. t. 11.
Duplicata de la troiſiéme.		
Amortiſſement.		
Deux ſols pour livre du Dixiéme.		7 ½
Annuités.		443
Coupons d'Annuités.		88 ½
Emprunt de 50 millions.		11
Colonies, 1759.		
Récépiſſé des Monnoies.		
Époques.		
Canada		6e. 8 ½
		29
CONTRATS.		
Sur la Ville.	F E T E.	
A 4 p. ℅		
A 3 p. ℅ ſur les Cuirs.		
A 3 p. ℅ ſur les Poſtes.		
Bretagne.		
Languedoc.		
Bourgogne.		
Sur le Clergé.		
Tailles — Généralité de Paris.		
Tailles — Généralité de Province.		
CHANGES.		
Amſterdam.		56 ¼
Londres.		30 ¾
Hambourg.		178 ½
Madrid.		15 4
Cadix.		15 2 6 à 3 ß
Livourne.		95 ¼
Lyon, *Saints.*		⅛

AVIS.

Cette Gazette paroît deux fois par ſemaine, le Mardi & le Samedi : on y inſere gratis *tous les Avis relatifs au Commerce. L'abonnement eſt de 24 ℔ par année qui ſe payent d'avance. Il faut s'adreſſer pour le tout au Sieur* DUFRESNE, *Directeur général, au Bureau rue Montmartre. On prie d'affranchir le prix des abonnemens & des ports de lettres.*

Les perſonnes qui ne voudront point s'abonner, pourront les envoyer chercher au Bureau, à raiſon de 5 ſols la feuille, contenant 8 pages.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont S. Michel. 1764.

GAZETTE DU COMMERCE.

ANNÉE 1764. Du Mardi 11 Décembre.

PASSAGE DU SUND.

LE 22 Novembre 1764, le Navire du Capitaine *Pieter Janſen*, de Silt, allant de Dantzic à Cadix, chargé de froment ; — celui du Capitaine *Claeez Wulff*, de Copenhague, allant dudit lieu à Bordeaux, chargé de fer en barres.

DE LONDRES *le* 27 *Novembre* 1764.

Il paroît dans cette Ville un programe de ſouſcription pour un ouvrage entiérement neuf, & d'une importance réelle, tant pour le commerce que pour la navigation.

Il a pour titre, Traité de la Théorie, Conſtruction & Amélioration des Ports & de la Navigation intérieure de la grande Bretagne, le tout déduit de principes portant par eux-mêmes leur évidence. L'Auteur eſt M. *Holmes* ; l'ouvrage contient des définitions préliminaires convenables ſur la découverte, *&c.* la théorie & la politique de tout ce qui y a rapport, clairement démontrées par une variété de cartes de différens Ports, du cours de la navigation intérieure, de modeles & plans pour la partie mécanique, de machines de diverſes ſortes pour hâter l'expédition dans les grands ouvrages, dont on pourra connoître la force comme la maniere de s'en ſervir ; le tout bien imprimé format in-f°. ſur beau papier à écrire.

AVIS *au Public à cette occaſion*

On trouve dans une diſſertation qui a été imprimée en 1749, le paſſage ſuivant, tiré d'un ouvrage du Lord Clarendon. » Les commodités que nous pouvons » tirer de nos Ports & de la navigation » intérieure de nos Iſles, méritent l'at» tention de tout le Royaume, nous de» vrions exciter & favoriſer une entre» priſe dont l'exécution peut procurer à » nos Ports le meilleur état poſſible, & » à notre navigation intérieure une aug» mentation dont nous ſerions bien-tôt » aſſurés. Quelqu'avantage que nous puiſ» ſions deſirer, nous le tirerions de cette » navigation protégée & encouragée ; » nous y trouverions tous les ſecours » urgens dans le nombre des Matelots, » eſpèce ſi néceſſaire pour le commerce » en tems de guerre. Tout le monde y » trouveroit ſon bien être en tous tems. » Le Négociant auſſi bien que celui qui » fait valoir ſes terres, n'éprouveroit plus » les beſoins que l'on ſent à préſent de » toutes parts, & juſqu'au centre du » Royaume.

L'Auteur de cet ouvrage qui a les vues les plus importantes & les plus utiles pour la navigation & le commerce, offre avec modeſtie de démontrer l'avantage qui doit réſulter pour le commerce de l'Angleterre, de l'amélioration des Ports & de la navigation intérieure ; que par là cette Puiſſance doit en tout tems atteindre & ſe maintenir la ſupériorité en toutes branches de commerce, & cela à moins de frais qu'aucun Etat de l'Europe.

Comme depuis peu on a voulu faire

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

paſſer ici les Habitans des Iſles de Jerſey & de Garnezey pour un tas de coquins & de contrebandiers, il n'eſt pas hors de propos de faire connoître en quoi conſiſte leur commerce.

Pour ce qui concerne Garnezey, le principal objet du commerce des Habitans de cette Iſle, eſt la pêche de la morue à Terre-Neuve. Ils envoient au Grand-Banc environ 24 bâtimens par an qui en rapportent la morue aux marchés de Liſbonne, de Cadix & même en dedans du Détroit. Quelquefois ils en portent dans leur Iſle une petite quantité, avec un peu d'huile pour leur conſommation. A l'égard de Jerſey, la ſeule manufacture de cette Iſle, eſt celle des bas tricotés, ouvrage qui occupe les gens de la campagne & particuliérement les femmes; on envoie la plus grande partie de ces bas en Angleterre, & depuis quelques années, il eſt aiſé de prouver par le certificat des Facteurs de Jerſey, habitués à Londres, que la vente en a été très-mauvaiſe, au point que les pauvres de Jerſey qui n'ont pour toute reſſource que la vente de leurs bas, ont ſouffert & ſouffrent encore beaucoup. Nombre d'entr'eux auroient infailliblement péri de beſoin, ſi ce n'étoit le voſinage des François, leſquels depuis la Paix, enlevent de tems à autre quelques douzaines de paires de bas, & leur donnent en échange les proviſions néceſſaires à la vie, qu'ils leurs livrent à bien meilleur marché qu'ils ne peuvent ſe les procurer par la voie de l'Angleterre. Les Négocians de Jerſey à Londres, en tirent des toiles en coton & en fil peintes, quelques marchandiſes des Indes avec un peu de tabac. Ils vendent la plus grande partie de ces effets à des Marchands des côtes de Normandie qui les payent en argent, ou leur donnent en échange du linge tout fait qui leur revient à bon compte. Ils tirent auſſi de ces Francois des vins & de l'eau-de-vie, mais jamais en aſſez grande quantité pour pouvoir en exporter en Angleterre, d'autant plus que jamais marchand Anglois ne touche à Jerſey ou à Garnezey. Ceux de la premiere Iſle tirent de celle-ci pour leur uſage & conſommation, tout ce qu'ils ont beſoin de thé, qui leur vient de Hollande.

De Dax, *le* 27 *Novembre* 1764.

Prix des denrées à Dax pendant les marchés des 3, 10, 17 & 24 *Novembre.*

Froment la *meſure*, 53 ß 3 ds; — ſeigle, 43 ß 6 ds; — bled d'Inde nouveau, 33 ß; millet vieux, ſans cours; — millet nouveau, 36 ß; — panis vieux, ſans cours; panis nouveau, 27 ß 3 ds; — avoine, 28 ß 6 ds.

Vins bourgeois, vieux, 72 ℔ la *barrique*; vins vieux de Chaloſſe, 50 ℔; — vins nouveaux de Chaloſſe, 30 ℔ la *barrique*, ſur la voie du rabais.

Réſine, 3 ℔ 6 ß 3 ds le *cent*; — brai, 3 ℔ 2 ß; — poix pége, 3 ℔ 13 ß, ſur la voie du rabais; — gaudron, 28 ℔ 10 ß la *barrique*; — le gros barril, 9 ℔ 7 ß 6 ds; — le petit barril, 4 ℔ 13 ß 4 ds, ſur la voie de l'augmentation.

Nota. Il ſe vend ſur le marché de Dax bien d'autres denrées & marchandiſes, mais on a cru ne devoir donner le prix que de celles qui ſont ſujettes à l'exportation ou à l'importation, ceux des objets qui ne circulent que dans le Pays, n'étant pas aſſez intéreſſans pour être rendus publics.

On a vu par l'avis du 15 Septembre, que les ravages de la grêle devoient nous priver d'une récolte complette en vins, une gelée ſurvenue depuis, a encore augmenté conſidérablement le dommage, ce qui a réduit la vendange générale, de la moitié aux deux tiers de ce qu'auroit produit une année abondante & heureuſe. Mais comme il a été reconnu à tems, que le raiſin rendoit beaucoup au preſſoir, on a eu le ſoin d'en extraire les raiſins tachés de la grêle, au moyen de quoi le vin ſera exquis & de conſerve. La peau du raiſin s'eſt trouvée très-mince, & le grain preſque ſans pepins, il a rendu au preſſoir le quart, & juſqu'au tiers de plus que l'on ne s'attendoit: enſorte que l'on peut dire que les vignes de cette contrée, ont rendu généralement les deux tiers d'une grande récolte.

De Bordeaux, *le* 1er *Décembre* 1764.

Le froment a été vendu 11 à 11 ℔ 10 ß le *boiſſeau*, peſant 120 ℔; — le ſeigle du Pays, 7 ℔ 10 ß à 8 ℔; — les féves 7 ℔

5 ß à 7 ℔ 10 ß ; — l'eau-de-vie, 70 ℔ les 32 *veltes*, très-peu demandée.

ARRIVÉE *de Navires.*

Il eſt entré dans ce Port les 23, 24 & 28 Novembre, 9 Navires, ſavoir; *l'Eſpérance*, de Bordeaux, de 80 tonneaux, Capitaine *Criquet*, venant de St. Louis; la *Renommée*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Perée de Fontenelle*; — le *St. Antoine*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Bouyries*; — l'*Atlas*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Garderat*; — le St. *Pierre*, de Bordeaux, de 200 tonneaux, Capitaine *Laclaverie*; — le *Pont-Euxin*, de Bordeaux, de 250 tonneaux, Capitaine *Chiché*, venant de St. Domingue; — la *Judith*, de Bordeaux, de 350 tonneaux, Capitaine le *Jeunie*, venant du Cap; — les *Trois Amis*, de Bordeaux, de 300 tonneaux, Capitaine *Hugonin*, venant du Port-au-Prince; — l'*Argus*, de la Rochelle, de 250 tonneaux, Capitaine *Bouguereau*, venant des Cayes St. Louis, chargés de 610 barriques, 26 quarts de ſucre terré; — de 10 barriques, 2 quarts de ſucre tête; de 1843 barriques, 61 quarts de ſucre brut; de 84 boucauds, 201 futailles, 103 barriques, 1 ancre, 7 tierçons, 640 quarts 2 ſacs de caffé; — d'un boucaud, 29 futailles, 68 barriques, 12 ancres, 33 tierçons, 65 quarts, 2 barrils d'indigo; — de 3 barriques, 6 quarts de cacao; — de 25 barrils 1 boîte de confitures; — d'une caiſſe de liqueurs; — de 14 caves 5 caiſſes de ſirops; — de 2 matelas, 272 balles & ballots de coton; — de 4 cuirs & 190 côtés de cuirs tannés; — de 50 cuirs en poil; d'un grenier de canefice; — de 3 quarts 1 barril, 1 caiſſe de caret; — d'un grenier de bois de Gayac; — d'un grenier de bois de Campêche; d'un grenier & 17 madriers de bois d'Acajou; d'un quart de vieux cuivre.

DE LA ROCHELLE *le* 1^er^. *Décembre* 1764.

Le prix de l'indigo ſe raffermit un peu ici, plus par l'idée qu'on a que cet article augmentera, que par une demande réelle, on peut coter le prix du cuivré de 5 ℔ 12 ß à 5 ℔ 15 ß la ℔; — celui du caffé de St. Domingue, de 11 à 14 ß, ſuivant la qualité; — le ſucre terré, 3e. *ſorte*, de 49 à 50 ℔ le *cent*, les autres qualités à proportion. On a fait monter le prix des cotons de St. Domingue à 165 & 170 ℔ le *cent*. Nos eaux-de-vie n'ont eu aucun cours au marché d'aujourd'hui, l'arrivée de pluſieurs Navires qui vont charger de cette liqueur, empêche les vendeurs de ſe décider ſur ſon prix, dans l'eſpérance où ils ſont quelle augmentera de beaucoup; le temps fera voir s'ils ont raiſon.

Le froment nouveau a été vendu 170 à 173 ℔ le *tonneau*, peſant 2200 ℔; — le vieux, 146 à 150 ℔; — l'orge, 115 ℔; baillarge, 120 à 123 ℔; — ſeigle 130 ℔; avoine, 60 ℔. Il n'y a point de variation dans le prix des ſels. On croit que le ſafran de Langoumois pourra valoir 20 à 22 ℔ la ℔.

DE NANTES *le* 4 *Décembre* 1764.

Prix des marchandiſes acquitées à la ℔.

Caffé Moka, tare & trait 17 ℔ par balle, 2 ℔ 10 ß à 2 ℔ 12 ß; — d°. refait ou bénéficié, 16 à 18 ß; — caffé de Bourbon jaune, en ſimple jonc, tare & trait, 6 ℔ par balle, 15 à 17 ß; — d°. en double jonc, tare & trait, 7 ℔ par balle, 14 à 16 ß; — caffé de la Martinique, petit grain verd clair, tare nette, 1 pour cent, 15 à 17 ß; — caffé de St. Domingue, 13 à 15 ß; — thé boé en groſſes caiſſes, tare & trait; 65 à 77 ℔ par caiſſe, 2 ℔ 12 ß à 2 ℔ 14 ß; — d° en demi-caiſſes, tare & trait, 38 à 42 ℔, 2 ℔ 13 ß à 2 ℔ 15 ß; — d°. en quarts de caiſſes, tare & trait, 22 à 25 ℔, 2 ℔ 14 ß à 2 ℔ 16 ß; d° verd ſupérieur en doubles caiſſes, tare & trait, 35 à 41 ℔, 4 ℔ 14 ß à 4 ℔ 16 ß; d°. verd Tonkay, en petites caiſſes, tare & trait, 20 à 24 ℔, 5 à 5 ℔ 2 ß.

Prix des marchandiſes à la ℔ *non acquitées.*

Indigo cuivré de St. Domingue, 5 ℔ 15 ß; — indigo mélangé de bleu, violet & cuivré, 6 ℔ 15 ß; — indigo violet pur, 7 ℔ 10 ß; — indigo bleu pur, 8 ℔ 10 ß; indigo en poudre, 4 ℔ 10 ß; — rocou de Cayenne en roſeaux, 19 ß; — cochenille criblée, 25 ℔; — cacao de Guayaquil, 14 ß; — caret ou écailles de tortues, 10 ℔ 5 ß; — girofle, 10 ℔ 5 ß; muſcade, 9 ℔ 5 ß; — canelle, 14 ℔; — cauris, 15 ß; — baleine coupée 6 ℔; —